

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I – HORAIRE DE RENTRÉE ET DE SORTIE

1°) L'école est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

2°) L'entrée dans la cour de l'école a lieu une demi-heure avant l'heure fixée pour la classe. Les élèves se regroupent sous le préau de l'entrée de l'école jusqu'à ce que les enseignants de permanence les autorisent à aller dans leur classe.

3°) Les heures de classes sont fixées de façon suivante :

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi

Matin : 7h 45 – 11h 45 / Après-midi : 14h 00 – 16h 00

4°) Une surveillance est assurée 30 mn avant les heures de rentrée et 30 mn après les heures de sortie.

5°) En dehors des horaires indiqués ci-dessus, l'école décline toutes responsabilités.

II – ASSIDUITÉ/PONCTUALITÉ/RETARDS

6°) Toute absence doit être, quel que soit sa durée, justifiée par les parents dans le cahier de liaison ; faute de quoi, l'élève ne pourra être admis en classe. Pour une absence de plus de trois (3) jours, un certificat médical est exigé. Sans ce document, l'enfant ne sera pas accepté en classe. Un certificat de non-contagion sera exigé suite à une maladie contagieuse.

Un enfant fiévreux, malade doit être gardé à la maison

7°) Les parents sont priés d'accompagner les enfants à l'heure. Le portail est fermé à 8h. Tout enfant en retard doit se présenter au secrétariat pour y retirer un billet d'entrée.

8°) Les parents sont tenus de reprendre leurs enfants à l'heure prévue de sortie, ou de prévenir l'école en cas de force majeure.

Au-delà de 12h30 le matin et 17h30mn le soir, l'école n'est plus responsable de l'enfant qui sera accompagné en dehors de l'école, devant le portail, fermé.

III – DISCIPLINE

9°) La tenue choisie par l'école, de la classe de CP1 au CM2.

Filles : Jupe à grands carreaux bleu-blanc + chemisier blanc.

NB : Le port du voile est interdit.

Garçons : Ensemble Kaki culotte.

La tenue choisie pour les maternelles de la PS au GS.

Filles : Tissu à petits carreaux vert-blanc (Robes aux genoux, pas de pantalon).

Garçons : Tissu à petits carreaux vert-blanc (Chemisettes + shorts aux genoux, pas de pantalon, ni de mélange).

10°) L'élève se présentera à l'école dans un état de propreté convenable ;

Lundi - Mardi – Jeudi et Vendredi : sont autorisés les chaussures fermées (paires de baskets, ballerines).

NB : les sandales sans lanières, les tongs et les tapettes ne sont pas autorisées.

Les coiffures non conventionnelles (crêtes, décoloration des cheveux, nattes chez les garçons, perles dans les cheveux pour les filles... sont interdites dans l'établissement.

11°) La présence de l'élève est obligatoire tous les lundis, à 7h45mn, pour le « Lever du drapeau».

12°) Chaque élève doit avoir sa tenue de sport, les jours d'éducation physique : tee-shirt à l'effigie du Groupe Scolaire Berlioz et short bleu à bandes blanches sur les côtés (Pas de collant, et de survêtement). En cas de dispense, l'enseignant doit être prévenu par un certificat médical ou une note dans le cahier de liaison.

Rappel : l'Education Physique et Sportive est une matière au même titre que le français ou autres...donc les élèves sont tenus d'assister au cours.

13°) L'enfant qui se blesse, même légèrement, doit prévenir l'enseignant afin d'être rapidement soigné à l'infirmerie.

14°) Les injures, les querelles, les disputes sont formellement interdites. L'élève coupable d'un mauvais comportement sera traduit en conseil de discipline.

15°) Il est particulièrement interdit aux élèves : de jouer avec les portes et les vitres, de se livrer à des jeux violents (jeter des pierres, grimper aux arbres...) de jouer avec des règles ou des crayons et de les mettre dans la bouche ou aux oreilles, de tirer, frapper, bousculer des camarades, de mâcher du chewing-gum, consommer des sucettes...

16°) Sont proscrits, les objets d'un maniement dangereux : Hand Spinner, parapluies à bouts pointus, couteaux, lames de rasoirs, allumettes, ciseaux à bouts pointus, canettes, bouteilles de jus, perles dans les cheveux, pétards....

17°) Il est interdit de rester dans la classe aux heures de récréation sans l'autorisation de l'enseignant. Pendant les activités récréatives, on ne doit pas sortir de l'établissement.

18°) Les élèves ne doivent pas être porteurs d'importantes sommes d'argent, de bijoux, d'objets de valeur, de portables cellulaires et de jeux vidéo.

19°) Les échanges, les ventes entre les élèves sont défendues.

20°) Tout enfant qui ne respectera pas le règlement en vigueur à la cantine et dans le car en sera exclu. (Politesse, respect du matériel donné, respect du sommeil des autres, respect du personnel).

21°) Comme le matériel scolaire, les cartables, gourdes, boîtes de goûters, pulls... doivent être marqués au nom de l'enfant afin de pouvoir les lui rendre en cas de perte.

IV – RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS

22°) Les parents sont encouragés à venir rencontrer les enseignants avant ou après les cours, sur rendez-vous.

L'ACCÈS AUX CLASSES EST INTERDIT AUX PARENTS PENDANT LES HEURES DE COURS.

V – RELATIONS PARENTS-ÉCOLE

23°) Le passage en classe supérieure et le redoublement sont déterminés par le conseil des maîtres qui prend la décision au regard des notes.

24°) De même, la décision de répartition des élèves dans les différentes classes suit un critère d'homogénéité et est l'exclusivité de l'équipe pédagogique de l'établissement. En aucun cas, un élève, sous la demande des parents, ne sera autorisé à changer de classe.

VI – TRAVAIL DE CLASSE

25°) Lorsque des cahiers sont transmis aux parents pour signature, ils doivent être rapportés le lendemain matin évidemment signés.



VII - RÈGLEMENT DE LA SCOLARITÉ

26°) Les frais de scolarité sont payables dès réception de la facture au plus tard dans les sept (7) jours qui suivent.

27°) En cas de non-paiement dans les délais prévus, l'élève ne sera pas accepté en classe.

28°) Tout élève inscrit devra se conformer au présent règlement.

VIII – CANTINE

29°) Les élèves doivent obligatoirement avoir une serviette de table et un drap marqués au nom de l'enfant ; ils seront changés toutes les fins de semaine par les parents.

Signature du parent

La Directrice